

N° 2024_077

FINANCES – Clôture budget lotissement La Couture

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 8 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 18 novembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 19

Excusé :

Sébastien GALERON

Absents :

Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

Pouvoir :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 3 août 2011, avait validé la création d'un budget annexe dédié au lotissement communal dénommé « La Couture ».

En raison de la cession de l'ensemble des terrains afférents au budget lotissement « La Couture » et du transfert des parcelles restantes vers le budget communal ainsi que vers le budget Pôle Santé, en vue de la réalisation de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Afin de permettre au comptable public de la collectivité de finaliser les comptes, il convient de l'autoriser à transférer les stocks d'un montant de -152 699,10 € du budget annexe « La Couture » au budget communal.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

1°/ D'APPROUVER la clôture du budget annexe « La Couture »,

DE FIXER la clôture du budget annexe « La Couture » au 31 décembre 2024,

2°/ DE TRANSFERER les stocks d'un montant de - 152 699,10 € dans les comptes du budget principal de la Commune, à l'issue des opérations de liquidation. Les comptes 2024 du budget annexe « La Couture » seront ainsi arrêtés au 31 décembre 2024.

3°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **22 NOV. 2024**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **22 NOV. 2024**
Et de l'affichage le **22 NOV. 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA.